

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE TRAIL 2022

1. IMPLANTATION

Date : le 27 et 28 mai 2022 Trail de la Pastourelle à Salers (15)

	Trail Long	Trail court
Date	27/05	28/05
Horaire	7h30	9h30
Distance	53 km	32 km
Dénivelé	2670m	1150m

2. TITRES DECERNES TRAIL COURT ET TRAIL LONG

- Champion de France Homme élite TC
- Championne de France Femme élite TC
- Championne de France Espoir homme et femme
- Champion de France Masters Hommes + catégories à partir de M1-M2-M3-M4....
- Championne de France Masters Femmes + catégories à partir de M1-M2-M3-M4....
- Champion de France des clubs par équipe mixte par addition des temps des 4 premiers athlètes (toutes catégories) d'un même club avec au moins un homme et une femme. En cas d'ex aequo, le temps du 4^o arrivant de l'équipe sera déterminant.

Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers dans une équipe est limité à 1 en application du règlement des compétitions nationales.

3. QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE TRAIL LONG et DE TRAIL COURT

Les athlètes qualifiés aux championnats de France de Trail court et long, seront les athlètes les mieux placés au classement **VK-Trail FFA** mis en place pour la saison 2021/2022 et avec des quotas par catégories.

*Le **VK-Trail** est un indicateur de performance basé sur la distance et le dénivelé des courses de trail labellisées.*

Cet indice permet d'établir un bilan des performances réalisées par les athlètes ayant participé aux trails disposant d'un label régional ou national FFA.

Le bilan prend en compte les VK Trail établis sur les épreuves de 30 à 50km-effort pour le trail court et de plus de 50km-effort pour le trail long.

Pour la qualification aux championnats de France 2022, la place au classement VK-Trail établi à partir de tous les trails labellisés courus **entre le 1^{er} septembre 2021 et le 17 avril 2022**, sera prise en compte.

Seul(e)s les athlètes possédant une licence « Compétition » et licencié la veille de la course labellisée seront classés.

Les classements VK-Trail féminines et masculins seront régulièrement mis à jour sur le site athle.fr et consultable par tous. Les coureurs pourront ainsi voir leur positionnement et l'évolution de leur classement tout au long de la saison, au fur et à mesure des trails labellisés qu'ils auront courus pour se qualifier.

<https://bases.athle.fr/asp.net/accueil.aspx?frmbase=vktrail>

4. NOMBRE DE QUALIFIES TRAIL COURT / TRAIL LONG SELON LES CATEGORIES

Ces quotas sont définis sur le classement VK Trail, à partir du nombre de dossards disponibles, et de la représentation de chaque catégorie dans les résultats des championnats de France de trail 2018 et 2019.

TRAIL COURT NOMBRE DE QUALIFIES				TRAIL LONG NOMBRE DE QUALIFIES			
FEMININES		MASCULINS		FEMININES		MASCULINS	
ES-SE	50	ES-SE	130	ES-SE	20	ES-SE	60
M0	20	M0	40	M0	15	M0	40
M1	25	M1	40	M1	15	M1	40
M2	15	M2	40	M2	10	M2	30
M3	20	M3	40	M3	10	M3	20
M4	10	M4	20	M4 à M10	10	M4	10
M5	10	M5	20			M5	10
M6 à M10	10	M6 à M10	10			M6 à M10	10

5. ENGAGEMENT

1. Tous les coureurs licenciés compétition peuvent s'inscrire dès le samedi 06 novembre à 18h, sur le site de la Pastourelle aux formats 53km (Trail long) ou 32km (Trail court) en open :

<https://www.lapastourelle.net/attente-inscription/> dans la limite des dossards disponibles.

Les coureurs inscrits sur l'Open et figurant dans les quotas du classement VK-Trail, **devront se confirmer sur le site athle.fr entre le 1^{er} janvier et le 21 avril 2022** et intégreront directement le classement « Championnats de France ».

Les coureurs inscrits sur l'Open, ne figurant pas dans le quota du classement VK-Trail intégreront le classement « Open ».

2. Les athlètes **qualifiables** aux championnats de France (non-inscrits à la course Open) devront **se confirmer sur le site athle.fr entre le 1^{er} janvier et le 21 avril 2022**. S'ils sont toujours dans les quotas du classement VK-Trail au 21 avril et à condition qu'ils aient confirmé leur engagement dans les délais, ils seront **qualifiés** et recevront alors un code d'inscription pour s'inscrire à la course avec un tarif préférentiel.

À la demande de la DTN la CNR pourra repêcher des athlètes ayant un classement de niveau international ou N1 jusqu'à 48 h avant le championnat. Passé ce délai, aucune modification ne pourra être apportée à la liste des engagés, quel qu'en soit le motif.

6. SAS ELITE

Ont accès au SAS élite:

- Les membres de l'équipe de France N et N-1
- Les athlètes de sexe masculin et féminin, ayant terminé dans les 2 premiers au scratch sur une manche à label national entre le 1er septembre 2021 et le 17 avril 2022.
- Les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes du TTN année N-1
- Les 15 premiers hommes et les 15 premières femmes du scratch du dernier Championnat de France de trail.
- Sur proposition de la DTN

7. MAILLOT- PORT DU DOSSARD

Le port du maillot du club est obligatoire pour les athlètes participant aux Championnats de France. Le port des 2 dossards, le numéro sur la partie avant du buste et la catégorie dans le dos, devra être respecté suivant le règlement des compétitions nationales.

8. RENSEIGNEMENTS

Tous les renseignements pourront être obtenus sur internet www.athle.fr ou <https://www.lapastourelle.net/>

Le parcours pourra être modifié ou annulé en cas de météo défavorable.

Pour les questions techniques FFA, un seul mail francetrail@athle.fr